

collèges et universités.» Est-ce que le ministre peut infirmer cet énoncé du ministre des Finances de l'Ontario, à savoir que le gouvernement fédéral veuille s'immiscer dans une juridiction provinciale par un plus grand contrôle de l'éducation?

**L'hon. Serge Joyal (secrétaire d'État):** Madame le Président, je dirai à l'honorable député que cette déclaration ne correspond absolument pas à la réalité. Lors de mes rencontres nombreuses et répétées depuis les cinq derniers mois avec mes collègues des provinces, il a toujours été convenu que toutes les discussions qui se rapportaient au financement des programmes établis étaient des matières d'ordre purement fiscal, et qu'elles ne devaient avoir aucun impact sur l'orientation que les collèges et les universités devaient prendre, tenant compte du respect de notre Constitution qui reconnaît la juridiction entière aux provinces dans le domaine de l'enseignement.

\* \* \*

[Traduction]

#### LA SITUATION DE LA FEMME

##### LE SORT DES FEMMES ÂGÉES

**Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Les chiffres de Statistique Canada révèlent que 40 p. 100 des mariages se soldent par le divorce, et que de plus en plus de femmes se trouvent donc seules à un âge mûr. J'aimerais que madame le ministre nous dise ce qu'elle pense des déclarations que des femmes d'âge mûr ont faites aux membres du groupe de travail néo-démocrate sur la situation des femmes du troisième âge. Voici quelques uns de leurs témoignages: «J'espère seulement mourir jeune afin de ne pas être un fardeau pour la société quand je serai vieille»; «Je suis terrifiée à la pensée d'être seule et sans emploi»; ou «Je me sens comme une citoyenne de deuxième catégorie depuis la mort de mon mari».

● (1440)

**Mme le Président:** A l'ordre. Le député aurait-elle l'obligeance de poser sa question?

**Mme Mitchell:** Que compte faire le gouvernement pour ces femmes d'âge mûr ou d'âge avancé qui comptent parmi nos concitoyens les plus déshérités?

[Français]

**L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Madame le Président, je ne voudrais pas qu'aujourd'hui, la Journée internationale de la femme, on s'amuse spécialement entre «consœurs» à la Chambre des communes aux dépens des femmes. Si le député de Vancouver-Est tente, en ce moment, d'aider une femme qui a exprimé un problème de solitude dans son vieil âge, elle ne le fait pas, elle en rit plutôt, car la réalité est aussi . . . Je n'essaie pas de dire que nous avons accompli des choses extraordinaires dans le gouvernement, mais nous avons fait des pas de façon constante

#### Questions orales

depuis des années afin de nous assurer que les personnes âgées, en particulier les personnes seules, dont les trois quarts sont des femmes, touchent des pensions qui leur permettent de vivre au-dessus du seuil de la pauvreté. Le député le sait très bien qu'il nous reste une dernière tranche d'argent à aller chercher, et que ce n'est pas ce qu'il y a de plus facile à réaliser à ce moment-ci. Elle oublie cependant tout ce qu'on a accompli de façon régulière en vue de s'assurer que ces femmes-là, qui à l'âge de 64 ans, de 61 ans n'étaient pas admissibles à la pension, puisque la juridiction fédérale ne commence qu'à l'âge de 65 ans, et touchaient des allocations de bien-être provenant des provinces, ce qui représentait des paiements beaucoup moins élevés que ce ne l'était . . .

**Mme le Président:** A l'ordre!

[Traduction]

**Mme Mitchell:** Je puis assurer au ministre que je prends ce problème très au sérieux, madame le Président.

#### ON PROPOSE LA CRÉATION D'UN COMITÉ PERMANENT

**Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre responsable de la condition féminine. Cette dernière a soutenu hier que la création d'un comité permanent de la condition féminine, réclamée par les deux partis de l'opposition, aurait pour effet d'enfermer les femmes dans un ghetto et serait rétrograde. Je voudrais savoir pourquoi le ministre est de cet avis, alors qu'un tel comité serait le lieu tout désigné pour étudier les questions ainsi que tous les projets de loi et programmes du gouvernement concernant les femmes, et qu'il constituerait une tribune pour leur action et un point de référence pour les organismes s'intéressant à leur cause?

Madame le ministre, consultera-t-elle certains de ces organismes pour connaître leur opinion à cet égard et, s'ils sont d'accord, fera-t-elle des pressions pour faire établir un comité permanent de la condition féminine?

**L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)):** Madame le Président, je ne pouvais pas prendre très au sérieux la motion présentée hier puisqu'il ne s'agissait pas d'une motion de défiance et qu'il n'y avait que bien peu de députés de l'opposition qui assistaient au débat.

Si je préfère qu'on n'établisse pas un tel comité, c'est notamment parce que les problèmes des femmes ne les concernent pas exclusivement; ce sont des problèmes sociaux que les députés et les Canadiens en général doivent étudier dans le contexte le plus général possible. Le député de Vancouver-Est recommande en fait de réduire les problèmes de la femme aux dimensions d'un ghetto. Le divorce, les garderies, les pensions, sont-ce là des problèmes qui ne concernent que les femmes? Non, ce sont des problèmes auxquels nous devons tous nous intéresser.